

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 9 DECEMBRE 2017

Adopté par le Comité Directeur du 27 janvier 2018
15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres élus présents (16)

Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général), Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire général-ajointe), Valérie BERGER-CAPBERN, Chantal BURBAUD, Sylvine BROUTE, Yves BOEHM, Hélène EDIAR, Dominique ETIENNE, Agnès EUDIER, Vincent FREY, Laurent LAINE, Daniel POEDRAS (arrivé à 9h55), Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH

Membres excusés et pouvoirs (2)

Bernard MORTELLIER (pouvoir à Vincent FREY)
Sandrine TAISSON (pouvoir à Mathieu LEMERCIER)

Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Secrétariat fédéral : Nathalie MATTON

Président de séance : Michel EDIAR

Secrétaires de séance : Marie-Claudine PERRIN et Joël POULAIN

Début de la réunion samedi 9 décembre à 9h35, quorum atteint de 17 voix/18

Intervention de Michel EDIAR, Président FFCO

Le Président ouvre la séance et informe tout d'abord le Comité Directeur sur le nombre de 9234 licenciés au 9/12/2017, à comparer aux 9172 licenciés au 31/12/2016, ce qui représente une augmentation de 162 licenciés à ce jour. Il souligne la légère progression, certes inférieure à celle des années précédentes, mais positive alors que le CNOSF remonte une tendance générale à la baisse du nombre de licenciés sportifs.

1. Validation des comptes-rendus

- CD du 30/09/2017 : adopté avec 13 voix pour et 4 abstentions
- Consultation en ligne du 11/10/2017 « réception d'une nouvelle candidature pour les championnats de France de CO à VTT Sprint et Longue Distance les 26 et 27 mai 2018 » : adopté à l'unanimité

9h55 : arrivée de Daniel POËDRAS (18 voix/18)

2. Calendriers 2018 et 2019

Calendrier 2018

En l'absence de Bernard MORTELLIER, responsable de la commission Calendrier, le Secrétaire Général présente au Comité Directeur les différentes manifestations à valider au calendrier 2018.

S'interrogeant avant le vote sur la notion de conflit d'intérêt potentiel de la part des délégués fédéraux responsables de l'analyse des candidatures, le Comité Directeur décide de laisser à chaque membre du Comité directeur la liberté de voter ou non. Cette proposition est adoptée par 16 voix pour et 2 abstentions.

L'ensemble des éléments nouveaux du calendrier 2018 est soumis au vote du Comité Directeur. Le vote se fait en plusieurs parties du fait des conflits d'intérêts pouvant exister.

Vote sur les manifestations pour lesquelles il n'y a pas de conflit d'intérêt :

CO pédestre

- Nationale NW du 10/06/2018 - CD22
- Nationale SW du 18/03/2018 - 8702/1905NA
- Challenge National des Ecoles de CO NE du 30/06 et 01/07/2018 - 3914BF (nouvelle candidature reçue le 17/10/2017)



CO à ski

- Championnat de France Moyenne Distance et Championnat de France des Clubs à Chichilianne (38) du 20.21/01/2018 - 3810AR (au lieu du 03.04/02/18)
- Championnat de France Longue Distance et de Relais à Gap-Bayard (05) du 17.18/02/2018 - 0504/8405PZ
- Championnat de France Sprint et MassStart à Margeriaz (73) du 13.14/01/2018 - 7309AR (au lieu du 27.28/01/2018)

CO à VTT

- Nationales MassStart et Moyenne Distance NW du 12.13/05/2018 - 7715IF
- Nationale NE du 08/04/2018 - 2508BF (nouveau dossier reçu le 25/10/2017)
- Nationale SE du 28/04/2018 - 2605AR (nouveau dossier reçu le 28/11/2017), sous réserve que le traceur soit Traceur National CO à VTT
- Championnats de France Moyenne Distance et Relais du 08.09/09/2017 - 3914BF (au lieu du 22.23/09/2018)
- Championnat de France MassStart et Championnat de France des Clubs du 09.10/06/2017 - 8404PZ

CO en Raid

- Manche de la Coupe de France : Raid Bombis du 25.26/08/2018 - 7716/7719IF (nouveau dossier reçu le 02/12/2017), en attente de retour d'expert

L'ensemble de ces manifestations est validé par le Comité Directeur par 17 voix pour et 1 abstention

Vote sur les manifestations pour lesquelles il existe des conflits d'intérêt :

CO pédestre

- Course à étapes « Normandie O'Tour » du 22.23/09/2018 - 2704NM

Sur une des étapes est prévue une course longue distance en milieu urbain qui se courra sur une carte ISSOM.

Ceci permettra de poursuivre l'évaluation de ce type de course. Une dérogation au Règlement des compétitions est donc accordée à titre exceptionnel sur ce point

Ne participe pas au vote A. Eudier (membre du club organisateur) et M. Ediar (délégué fédéral missionné sur cette épreuve)

Validée par 15 voix pour, 1 voix contre

CO à VTT

- Championnat de France Sprint et Longue Distance du 26.27/05/2018 - 6806GE

Ne participe pas au vote Y. Boehm (membre du club organisateur)

Validée à l'unanimité des votants

Calendrier 2019

Puis le calendrier des nouvelles manifestations 2019 est analysé par le Comité Directeur, et soumis au vote.

CO pied

- Nationale NW du 07/04/2019 - 4504CE (nouveau dossier reçu le 27/10/2017) : validée, sous réserve d'un traceur national
- Course à étapes « Paris Orienteering City Race » - fin septembre/début octobre 2019 (selon date de la journée sans voitures à Paris) - 7512/9109/9404IF (nouveau dossier reçu le 08/12/2017) : retenue, en attente de retour d'expert, 2 abstentions (2 non votants M. Ediar et H. Ediar, membres des clubs co-organisateur)
- 3 Jours de Pâques en Alsace : retenue, toujours en attente de possibilité d'expertise (pas de proposition de zone)
- Championnat de France de Moyenne Distance et Championnat de France des Clubs du 04.05/05/2019 : deux dossiers de candidature ont été déposés (8809GE et 3913/3914BF).

Le Comité directeur mandate le Secrétaire Général pour rappeler aux clubs 3913/3914 BF que leur candidature ne pourra pas être prise en considération s'il n'y a pas une déclaration préalable des cartes existantes. En parallèle il s'assurera de la nomination d'un délégué national pour analyser le ou les 2 dossiers. La décision est donc reportée au Comité Directeur du 27 janvier 2018

- O'France du 07.12/07/2019 : toujours en attente du retour de la ligue PACA, décision reportée au Comité Directeur de janvier 2018

3. Règlement des Compétitions 2018

Le Secrétaire Général présente au Comité Directeur les modifications apportées au Règlement des Compétitions 2018, tel qu'il avait été voté lors du précédent Comité directeur. La mise en forme du document avait en effet conduit à déceler quelques incohérences. Il précise également que figurera en annexe une recommandation à destination des délégués arbitres régionaux concernant les regroupements de catégorie sur certaines manifestations par catégorie d'âge.

Après discussions, le Règlement des Compétitions est soumis au vote du Comité Directeur : celui-ci est adopté avec 15 voix pour et 3 abstentions.

Il est décidé également d'initialiser rapidement un travail pour pouvoir intégrer dans le Règlement des compétitions 2019 des formats urbains par catégorie d'âge longue ou moyenne distance de type « Euro City Race ». En attendant les courses concernées comme le « Normandie O'Tour 2018 ou Paris Orienteering City Race 2019 » sont susceptibles de bénéficier de dérogations.

4. Surveillance Médicale des Compétitions

Suite à la Conférence des Présidents, ceux-ci ont souhaité une clarification de ce texte, le DTN propose en accord avec le Médecin fédéral de modifier le document sur « La surveillance médicale des compétitions de Course d'Orientation ». Cette proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

5. Règles techniques et de sécurité

Le Secrétaire Général présente au Comité Directeur le document « Règles Techniques et de Sécurité » en rappelant la nécessité de disposer d'un tel document mentionné dans le Décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives NOR : INTD1708130D et dans l'Arrêté du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ne comportant pas de véhicules terrestres à moteur NOR : INTS1730430A . Ce document est opposable aux organisateurs de course d'orientation non affiliés à la FFCO. Son élaboration a été réalisée par le DTN et reprend un ensemble de règles figurant dans nos divers règlements.

Après discussions, ce document est soumis au vote du Comité Directeur : il est approuvé à l'unanimité.

Ce document sera mis à la disposition des organisateurs sur le site FFCO.

Le Secrétaire Général demande au Comité Directeur de se prononcer sur la facturation aux organisateurs non affiliés à la FFCO des frais d'analyse de la conformité de leur dossier à ces RTS. Après discussions le Comité Directeur propose que l'étude des dossiers pour manifestation hors structure non affiliée à la FFCO soit facturée sur la base d'un tarif horaire de 150 euros/heure auquel s'ajoutera les frais de mission de contrôle du Contrôleur compétent (régional ou national FFCO) missionné.

Cette proposition est mise au vote et adoptée par 16 voix pour et 2 abstentions.

6. Haut Niveau : règlement et encadrement

Règlement Haut Niveau

Le DTN présente au Comité Directeur le Règlement Haut Niveau et après réponse aux questions, le Règlement Haut Niveau et son annexe financière sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

Encadrement

Avant de lister l'encadrement du Haut Niveau, le DTN, Marie-Violaine PALCAU, tient à présenter des remerciements. Suite à sa décision d'arrêter l'encadrement des équipes de France de CO à VTT, la directrice technique nationale et André Hermet, CTS entraîneur national, remercient très chaleureusement Jean-Charles Lalevée pour son aide précieuse d'ancien SHN et son implication bénévole durant 10 ans.

Présentation de l'encadrement HN 2018

- HN CO à VTT : André Hermet, CTS responsable, assisté de Michel Denaix et Joël Poirette (mécanicien), bénévoles.

- HN CO à pied : Groupe senior : Charly Boichut, CTS responsable, assisté de Matthieu Puech et Marian Basset (quelques WEHN), prestataires

Groupe junior : Olivier Coupat, CTS responsable, assisté de Thibaut Magne et Eva Jurenikova (quelques WEHN), bénévoles

Groupe -18 : Simon Leroy, CTS responsable, assisté de Matthieu Puech, Simon Charon, Théo Fleurent, prestataires et Eva Jurenikova, bénévole

Gestion libre : Anne Obstetar, Agnès Buquet (à confirmer)

- Encadrement médical et paramédical : GF-18 : 1 médecin sur les stages et EYOC
GF Junior : 1 kinésithérapeute sur les stages, JWOC et JEC
GF Senior : 1 kinésithérapeute sur les stages, les EOC, WOC et World Cup

7. Commission Jeunes : RDE 2017/2018 - Cahier des charges

Valérie BERGER-CAPBERN présente au Comité Directeur l'aide financière à l'hébergement au RDE alignée sur le Challenge des Ecoles de CO. Celle-ci sera de 10 euros par jeune, sur facture envoyée à la FFCO, spécifiant bien le nombre de jeunes.

Cette aide financière est votée à l'unanimité par le Comité Directeur.

8. Evènementiel

Hélène EDIAR présente au Comité Directeur la démarche croissante en termes de visibilité par rapport à la candidature pour participer au programme des JO 2024 à Paris :

- JO Paris 2024

Denis Masseglia, président du CNOSF et Tony Estanguet (Paris2024) ayant reçu le courrier de candidature de l'IOF et la lettre de soutien de la FFCO pour intégrer le programme des jeux de Paris 2024, une rencontre a eu lieu avec le Président de la FFCO. Un premier communiqué de presse a été publié le 5/12/2017.

- WOC Paris 2022

Plusieurs réunions de travail autour du projet WOC 2022 ont déjà eu lieu afin d'envisager un grand évènement sur Paris car le dossier de candidature doit être déposé avant fin mars 2018. Une réflexion (sites à retenir, programme, dossier de partenariat...) est en cours dans un groupe de travail composé de membres de la LIFCO et de la FFCO.

Puis un calendrier idéal pour l'objectif Paris 2024 est présenté au Comité Directeur, afin d'accroître la visibilité et la médiatisation de la CO. Il est suggéré que le CFRS 2018 soit déjà médiatisé (arena et grand écran) avec une invitation de membres du CNOSF et COJO, à discuter avec la Présidente de la ligue Ile de France. D'autres évènements en 2019 et 2020 pourraient également être davantage médiatisés, ainsi que les WOD.

- Création d'une sous-commission

Un groupe de travail WOC 2022 de la commission Evènementiel FFCO pour monter le dossier de candidature, est officialisé et nommé « Comité de candidature WOC 2022/Paris 2024 » avec Michel EDIAR comme porteur du projet. Ce comité, étant à élargir, il est proposé de lancer un appel à candidature dans la LOC de décembre.

- Le Cinquantenaire de la FFCO (2020)

Joël POULAIN informe le Comité Directeur qu'il a sollicité Jacques et Marie-France CHARLES pour retracer un historique de la FFCO et qu'il a obtenu leur accord. Il est décidé d'utiliser un CO'Mag spécial comme support de communication quand cet historique sera établi, et de s'appuyer sur celui-ci pour la page « historique » du site internet de la FFCO.

9. Nouveau site Web

Daniel POËDRAS expose au Comité Directeur un point d'avancement du nouveau site Web. Après l'arborescence proposée par messagerie pour avoir les remarques et remontées des membres du Comité Directeur, il montre le projet de fenêtres de gabarit, sachant qu'actuellement cela se fait avec reprise de ce qui est dans le site existant et que les évolutions seront traitées par la suite. Il informe également le Comité Directeur de l'importance des logigrammes (logique d'enchaînement des différents éléments) qui vont être proposés et qui seront à analyser avec retour de remarques à lui renvoyer.

La question du cahier des charges et du contrat est également abordée quant à la charte graphique et les différents modèles de pages du site. Daniel POËDRAS va faire le point à ce sujet avec le prestataire et cette question devra être discutée lors du prochain Comité Directeur. Suivant les éléments de réponse de Daniel POËDRAS, il est décidé qu'un jeu concours pourrait être lancé dans la prochaine LOC pour l'élaboration de ces éléments avec une récompense de 500 euros en 1^{er} prix et 250 euros en 2^{ème} prix. Le jury serait composé des membres du Comité Directeur.

10. CFC 2018 : Statut des clubs qui ne respectent pas les critères « Expert » et/ou « Ecole de CO »

Valérie BERGER-CAPBERN informe le Comité Directeur de la liste des clubs qui, après analyse, doivent descendre pour non-respect des critères demandés « Expert » et/ou « Ecole de CO » :

- un club de N1 à N2 : 3913

- deux clubs de N1 à N3 : 1408 et 7703 (descente également de l'équipe de N2)

- trois clubs de N2 à N3 : 8607, 3410 et 9404

Après explication des critères non respectés pour chacun, le Comité Directeur valide ces décisions à l'unanimité et mandate le Secrétaire Général et le responsable de la commission « pratiques sportives » pour informer les clubs retenus de ces décisions.

11. Point sur les finances

Le Trésorier, fait le point sur le budget 2017 et informe le Comité Directeur que celui-ci sera déficitaire d'environ 20 000 euros. Il souligne que le manque de précisions quant aux subventions ministérielles fait qu'il est difficile d'avoir une visibilité pour 2018 et propose de présenter au prochain Comité Directeur de janvier, un réajustement du budget 2018 et du budget 2019.

12. Proposition de modifications du règlement cartographique

Jean-Philippe STEFANINI présente au Comité Directeur une proposition de modifications du règlement cartographique visant à mettre à jour les documents de référence, à respecter les spécifications cartographiques de l'IOF et à mieux spécifier les éléments de la charte graphique.

Cette proposition est mise au vote et adoptée par 14 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

13. Représentation fédérale aux AG de Ligues

Le Secrétaire Général soumet au Comité Directeur les différents lieux et dates des Assemblées Générales des ligues afin de déterminer la personne représentant la Fédération lors de celles-ci, en fonction des données connues.

Ligue	Date et horaire	Lieu	Représentant du Comité Directeur de la FFCO
Auvergne-Rhône-Alpes	03/03/2018	Saint Etienne	Thierry VERMEERSCH
Bourgogne-Franche-Comté	27/01/2018 à 14h	Quetigny	(date prochain CD)
Bretagne	20/01/2018 à 9h	Lorient	Mathieu LEMERCIER
Centre	?	?	?
Grand Est	17/02/2018	Nancy	Michel EDIAR
Hauts de France	20/01/2018 à 15h	Villeneuve-d'Ascq	Yves BOEHM
Ile de France	03/02/2018	Bois le Roi	Joël POULAIN
Normandie	02/02/2018 à 20h	Caen	Laurent LAINE (excusé depuis mission COMOF)
Nouvelle Aquitaine	24/02/2018		Michel EDIAR
Occitanie	27/01/2018 à 14h	Villefranche de Lauragais (31) ?	(date prochain CD)
Pays-de-la-Loire	26/01/2018	?	Daniel POËDRAS
Provence-Alpes-Côte d'Azur	02/02/2018 à 18h30	Aix en Provence (13)	Jean-Philippe STEFANINI

Le Secrétaire Général se propose de redemander aux différentes ligues qui ne l'ont pas encore fait de communiquer leurs dates et lieux d'AG.

16h45 : départ de Daniel POËDRAS, pouvoir à Agnès EUDIER

14. COMOF

Le Président donne la parole à Marie-Violaine PALCAU, DTN et quitte la salle étant en conflit d'intérêt sur ce point en tant que Vice-Président du COMOF.

Le DTN fait part de la difficulté de faire participer des sportifs des Groupes France junior et senior au « Mediterranean Championships in Orienteering 2018 » organisé par le COMOF en Egypte début février 2018, les dates de l'évènement n'étant pas compatibles avec la planification sportive des Groupes France.

Le Comité directeur demande au Président de venir expliquer les attentes exactes du COMOF vis-à-vis de la France.

Le Président précise alors que les petites nations attendent que la France soit présente, car elle est reconnue comme un pays important. Après avoir répondu sur ce point, il quitte à nouveau la séance.

Le Comité Directeur propose alors de solliciter les sportifs militaires afin d'envoyer une équipe senior (2 dames + 2 hommes). Un courrier sera envoyé dans ce sens au Commissaire aux Sports militaires du CNSD de Fontainebleau.

Cette proposition est mise au vote et approuvée par 15 voix pour et 2 abstentions (1 non votant : M.Ediar)

17h00 : départ de Mathieu LEMERCIER, Dominique ETIENNE et Marie-Claudine PERRIN

15. Points divers

Calendrier Eté 2018

Suite à de nombreuses questions remontées à la FFCO par rapport à la manifestation OO' Cup 2018, le Comité Directeur décide de faire paraître dans la LOC un communiqué rappelant que l'évènement fédéral multijours de l'été 2018 est O'France en Moselle (<http://www.o-france.fr/2018-foot/fr>) du 8 au 14 juillet 2018 et qu'à ce jour malgré les nombreuses tentatives de dialogue menées au cours des 9 derniers mois avec les organisateurs d'OO' Cup, cette manifestation qui n'est pas organisée par une structure affiliée ne peut pas figurer au calendrier fédéral 2018, ni compter pour le Classement national.

Démission de Bernard MORTELLIER du CA du CNOSF

Le Président informe les membres du Comité Directeur du fait que Bernard MORTELER a démissionné du Conseil d'Administration du CNOSF.

Relations interfédérales

Joël Poulain a rencontré le président de la Fédération ASPTT, qui s'est dit favorable à un rapprochement sur le sport santé avec la FFCO et mentionne que le secrétaire général de la FASPTT avait été élu au CNOSF lors de la dernière AG du CNOSF.

CO à skis

Joël Poulain informe le Comité directeur que les championnats du Monde Universitaires auront lieu en février 2018, à Vuokatti (Finlande). La CO à ski sera introduite au programme des Universiades d'hiver en mars 2019 à Krasnoïarsk (Russie). C'est généralement une voie d'accès pour intégrer le programme des Jeux Olympiques.

Fin de la réunion à 17h15

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

